



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/03

Date de convocation : 20 janvier 2023

**Objet : Convention avec l'Agence d'Ingénierie –
construction d'une garderie à Bâgé-la-Ville**

Date d'affichage : 20 janvier 2023

Date de réunion : 26 janvier 2023

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 26 janvier à 20 h 07, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme GUILLOT Myriam, M. MACIET Luc, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier (à partir de 20h28), Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme BUIRET Marie-Dominique qui a donné pouvoir à Mme MERONI Isabelle, M. FERNANDES Michel qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, Mme GAUTHERET Marie-Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian, Mme LAFAY Monique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON et M. ROBIN Florent,

Étaient absents : Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique et M. SAVART Gauthier (jusqu'à 20h27)

M. CHAFFAUD Jérôme est nommé secrétaire de séance.

Objet : Opération de construction d'une garderie à Bâgé-la-Ville

Le Maire informe qu'une étude de faisabilité pour la construction d'une garderie a été faite par « l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain ».

Après présentation de l'étude, il est proposé de poursuivre le projet de construction de la garderie et il est proposé de signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour nous aider à mener à bien ce projet.

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE et AUTORISE le Maire à signer la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence départementale d'ingénierie pour un montant de 17100 € HT.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 26/01/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230126-2023-03-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2023